

Compte-rendu de la réunion du conseil syndical du 23/05/2022

Local de la grange du Chambord. Horaire : 17h30-19h30

Elus présents :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
M. Éric AUDEBERT
M. Jacques PALLAS
Mme. Chantal BERGER
Mme. Nicole SAUGET
M. Bernard BAUCHER
Mme. Chantal CREPAT
M. Jean-Jacques ONFRAY
M. Jean-Paul DAVID
M. Alain BARDEY

Elus excusés :

Mme. Emilie BERNACHOT-COMPAIN
Mme. Sabine MOREVE
M. Rémy POINTEREAU

Salariée présente :

Mylène TAILLAT

Elus absents :

M. Jany GIBERT
M. Romain GASSIPARD
Mme. Anne-Elisabeth LEFELIC
Mme Céline MILLERIOUX
M. Damien PRELY
M. Olivier PERREAU
M. François LEGNIER
M. Charles BABLIN

Personnes sans voix délibérative :

M. Jean PAVIOT (Président ARGEDA)
M. Christian DE CESARE (FHC)
Mme. Claire MASADE (FHC)
M. Alan RAOUL (FHC)

M. Jean-Louis CHEZEAU Président FHC
excusé

Ordre Du Jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Désignation du secrétaire de séance
- Présentation de la Coopérative Force Hydro Centre et de l'étude de préfaisabilité des sites de l'Arnon aval pour la production d'hydroélectricité
- Questions diverses

1 - Approbation du compte-rendu du dernier conseil syndical

Pas de question. Vote « pour » à l'unanimité.

2 - Désignation du secrétaire de séance

M. Bernard BAUCHER est secrétaire de séance.

3.1 - Présentation de la Coopérative Force Hydro Centre (FHC)

FHC est une SAS avec une activité commerciale et représente 141 sociétaires.

Le but de FHC est :

- D'accompagner des propriétaires privés dans leurs projets d'hydroélectricité en tant qu'assistant à maître d'ouvrage ;
- De mener des actions en interne par la location de seuils (installation, exploitation et maintenance d'une centrale hydroélectrique).

3.2 - Etude de pré faisabilité

5 sites ont été retenus sur les 7 présentés (Terrichon, La Chaponnière, Chevilly, Fussay, la Cour, Charost et Saugy).

Fussay n'a pas été retenu car la hauteur de chute a été estimée à 1,3m (assez faible) et l'accès est compliqué. Charost n'a pas été retenu non plus car la chute était dans les plus faibles. En revanche le barrage du Moulin de La Cour a été le plus intéressant pour FHC grâce à sa hauteur de chute de 2,35m, son accès aisé et la possibilité de créer une rivière de contournement (à étudier).

4 technologies ont été étudiées et permettraient d'alimenter entre 580 et 800 foyers avec les 5 ouvrages.

FHC suggère que ce soit le SMAVAA qui fasse les dossiers de demande de subventions auprès de l'AELB car FHC pense que le SMAVAA pourra avoir 80% de subventions.

Au niveau de la maîtrise foncière, FHC annonce qu'ils sont en mesure d'accompagner le syndicat dans les démarches. Il faudra tirer des câbles et construire un petit bâtiment sur chaque site donc il sera envisagé d'avoir un bail emphytéotique avec des servitudes de passage (et aussi par rapport aux câbles).

FHC annonce qu'il faut compter environ 3 ans pour mettre en œuvre un projet et qu'il sera peut-être opportun de cibler quelques sites parmi les 5 retenus afin de concentrer les efforts dans le but de faire aboutir des projets.

4 - Questions diverses

M. Paviot demande s'il peut avoir les documents de l'étude mais le SMAVAA dit que pour l'instant ce ne sera pas diffusé car il y a trop d'incertitudes. M. Guillemain précise que l'objectif est de faire aboutir des projets et que les riverains seront concertés en temps voulu.

Pour le site de la Chaponnière, il est rappelé que les clapets ont été retirés et que l'Arnon est classé en liste 1 (interdiction de construire de nouveaux ouvrages). FHC ne peut pas se prononcer quant à la probabilité d'obtenir l'autorisation de refaire un barrage et précise que le projet va forcément être difficile.

M. Bardey s'interroge sur l'entretien à prévoir suite à l'installation de centrales (surveillance, retrait des embâcles, ...). FHC répond qu'il faudrait 1 Equivalent-Temps-Plein pour gérer 4 centrales.

M. David et Mme. Berger s'interrogent sur les débits de l'Arnon dans le futur et se demandent si les chiffres annoncés ici sont susceptibles d'être toujours d'actualité dans les années à venir. FHC répond qu'il est en effet impossible de savoir comment les débits vont évoluer. M. Paviot intervient en disant que les précipitations devraient être équivalentes à celles d'aujourd'hui mais avec une répartition différente. M. David demande si les riverains/propriétaires seront rémunérés ou pas. Pour M. Paviot il le faut pour obtenir leur adhésion au projet. M. Guillemain répond que ce sera négocié en interne.

M. Pallas rappelle que pour l'instant il n'est pas prévu dans les statuts que le syndicat puisse s'engager dans l'hydroélectricité.

Mylène demande des éclaircissements au niveau du plan de financement. FHC répond que la partie hydroélectricité ne sera a priori pas subventionnée exprès pour pouvoir avoir des modalités de rachat. Pour la partie restauration de la continuité écologique, il sera peut-être possible d'avoir une subvention de 50% par l'AELB, avec un complément par le Département du Cher. La Région Centre Val de Loire ne s'investit pas pour l'instant dans ce type de projet, ni le Département de l'Indre. Le reste à charge serait absorbé par FHC. Le lien qui unira le SMAVAA à FHC reste à déterminer.

Mylène s'interroge également sur les débits utilisés dans l'étude. En effet le débit estimé à Chevilly est de $12,1 \text{ m}^3/\text{s}$ et au moulin de la Cour il est de $11,9 \text{ m}^3/\text{s}$. Ces débits ont été calculés en fonction de la station de mesure de Méreau située en aval qui annonce un débit moyen interannuel de $11,3 \text{ m}^3/\text{s}$. Le débit devrait augmenter d'amont vers l'aval donc il n'est a priori pas possible d'avoir un débit plus faible à Méreau qu'à Lury et Reuilly. FHC précise qu'il doit en effet y avoir une erreur de calcul quelque part. Dans tous les cas, cela ne va pas remettre en cause le travail effectué car la différence ne serait pas très importante.

M. Guillemain conclut la séance en remerciant FHC pour le travail effectué et remercie les membres présents.

Séance levée à 19h30



